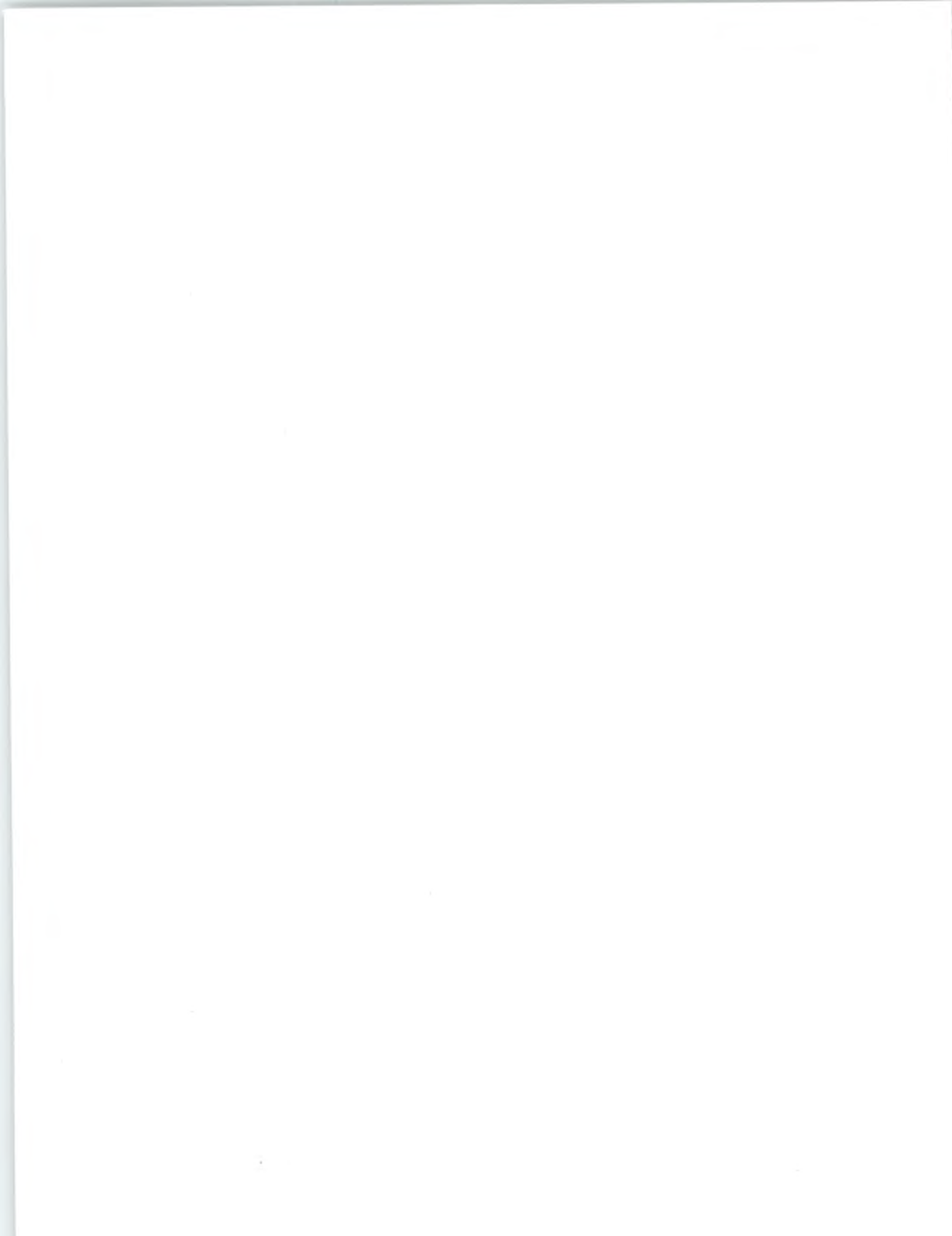




RAPPORT ANNUEL
2004-2005



Ordre
des psychologues
du Québec



**RAPPORT ANNUEL
2004-2005**



Ordre
des psychologues
du Québec



Notre rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

Table des matières

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Le rapport du secrétaire général	7
Le Bureau	7
Le Comité administratif	8
Les affaires juridiques et les affaires externes	9
Le Bureau du syndic	10
Les activités statutaires	12
La qualité et le développement de la pratique	14
Les communications	18
LE RAPPORT FINANCIER	20
Résultats	21
Évolution des actifs nets	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	23
LES TABLEAUX STATISTIQUES	24

1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
 Téléphone : (514) 738-1881 ■ 1 800 363-2644 ■ Télécopieur : (514) 738-8838
www.ordrepsy.qc.ca

Publié par le Service des communications
 Conception graphique : Mardigrade

Dépôt légal – 2005
 Bibliothèque nationale du Québec ISBN-2-923164-38-5-2
 Bibliothèque nationale du Canada ISSN-1483-0485



Lettres de présentation

Montréal, le 18 juillet 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 18 juillet 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 18 juillet 2005

M^e Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux



Le XXVIII^e Bureau

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Yvette Palardy

Les administrateurs et administratrices

Nicole Resnier

Région 01 — Bas-St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord

Réjean Simard

Région 02 — Saguenay/Lac-Saint-Jean

Janel Gauthier

Guy Lafond

Jacques Kurtness

Région 03 — Québec/Chaudière-Appalaches

André R. Pellerin

Région 04 — Mauricie/Centre-du-Québec

Serge Martin (jusqu'au 18 mars 2005)

Région 05 — Estrie

Charles Larocque

Région 06 — Montérégie

Catherine Cloutier (jusqu'au 3 décembre 2004)

Nicolas Chevrier (depuis février 2005)

Linda Gold-Greenberg

Luc Granger

Claude Guedj (jusqu'au 3 décembre 2004)

Éliane Lauzon

Marie-Josée Lemieux

Claude Major

Alessandra Schiavetto

Francesca Sicuro

Paul C. Veilleux

Région 07 — Montréal

Yvette Palardy

Région 08 — Laurentides/Lanaudière

Claude Daoust

Région 09 — Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec

Charles Bussièrès

Jeanne Grimard

Lise Larivière

Maurice Morand

Le XXIX^e Comité administratif

La présidente

Rose-Marie Charest

La vice-présidente

Yvette Palardy

Les administrateurs

Luc Granger

Janel Gauthier

L'administratrice nommée

par l'Office des professions

Jeanne Grimard

Le personnel du siège social

La présidence

Rose-Marie Charest, psychologue
présidente

M^{re} Edith Lorquet
conseillère juridique
et aux affaires externes

Huguette Prosper
adjointe exécutive

Le secrétariat général

Stéphane Beaulieu, psychologue
secrétaire général
(depuis le 23 août 2004)

Henri Martin-Laval, psychologue
secrétaire général par intérim
(jusqu'au 30 juillet 2004)

Elaine Dubreuil
adjointe administrative

Francine Pilon
adjointe administrative

La direction de la qualité et du développement de la pratique

Pierre Desjardins, psychologue
directeur

Josée Coulombe, psychologue
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Janine Cressaty
secrétaire de comités

Louise Oostdyke
adjointe administrative

Les services administratifs

Suzanne Malette
directrice

Patrick Chaussé
coordonnateur des technologies
de l'information

Marie-Reine Mailhot
coordonnatrice administrative

Émilienne Martel

commis de comptabilité

Le Bureau du syndic

Denys Dupuis, psychologue
syndic

Louise Camirand-Duff,
psychologue
syndic adjointe

Suzanne Castonguay, psychologue
syndic adjointe

Danielle Tétrault, psychologue
syndic adjointe

Serge Tremblay, psychologue
syndic adjoint

Jocelyne Laurin
adjointe administrative

Le service des communications

Diane Côté
directrice

Annie-Michèle Carrière
agente de communications

Marie Elaine Provost
coordonnatrice aux communications
de référence

Nathalie Malo
préposée à la référence
(jusqu'au 15 septembre 2004)

Martha Morrisette
réceptionniste



Le rapport de la présidente



L'exercice 2004-2005 a été marqué par l'avancement des travaux de modernisation du système professionnel dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines. Il s'agit d'une étape importante dans le développement non seulement du système professionnel, mais de notre profession, reconnue comme la profession phare en santé mentale. Nous avons eu l'occasion de participer à des exercices de définition de notre champ d'exercice, de celui des professions voisines et des activités réservées à chacun en fonction de ses compétences, ce qui nous a obligés à nous définir davantage, voire à nous affirmer. Je suis très fière du travail accompli par les professionnels de la permanence qui se sont consacrés à ce dossier, mais je suis aussi très reconnaissante envers tous les psychologues qui ont généreusement accepté de nous aider à mieux documenter la réalité de la pratique de la profession sur le terrain. À tous, un immense merci.

C'est également au cours de cette période que le ministère de la Santé et des Services sociaux a réalisé les travaux d'élaboration et de consultation qui devaient mener au Plan d'action en santé mentale. Nous avons, là aussi, répondu à l'appel pour faire connaître le point de vue des psychologues concernant les besoins de la population ainsi que leur expertise pour répondre à ces besoins.

À l'automne 2004, sous le thème « Identité et quête de sens », le congrès de l'Ordre a réuni à Québec plus de 1 000 psychologues qui ont été très nombreux à exprimer leur satisfaction en regard des occasions d'échanges que leur a procurées ce congrès, permettant ainsi de mieux affirmer leur identité professionnelle.

De septembre à avril, j'ai participé à une émission quotidienne réunissant des professionnels de la santé et diffusée sur les ondes de la télévision de Radio-Canada. Ce fut pour moi l'occasion de mettre à contribution les connaissances des psychologues dans le domaine de la santé physique comme de la santé mentale, et ce, tant au plan de la prévention que du traitement.

La lecture des pages qui suivent vous permettra de constater l'ampleur des activités qui se sont déroulées dans les différents secteurs de l'Ordre que sont le secrétariat général, le Bureau du syndic, la Direction de la qualité et du développement de la pratique, le service des communications et les services administratifs.

Je remercie les directeurs et leur personnel pour l'excellence du travail accompli et pour leur motivation à bien servir les psychologues et le public québécois.

Rose-Marie Charest, *psychologue*
présidente



Le rapport du secrétaire général



Stéphane Beaulieu,
secrétaire général

LE BUREAU

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale¹ ». Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, et de 24 administrateurs dont 20 sont élus sur une base régionale et 4 sont désignés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. La durée des mandats des 25 membres du Bureau est de trois ans.

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Bureau de l'Ordre s'est réuni en séance régulière à cinq reprises et a tenu une séance extraordinaire. Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions dont les principales sont regroupées ici sous trois chefs, à savoir la protection du public, la qualité et le développement de la pratique et le fonctionnement administratif de l'Ordre.

L'Ordre et la protection du public

Code de déontologie

Les membres du Bureau ont adopté le projet de Code de déontologie.

Dossiers disciplinaires

Le Bureau a donné suite aux recommandations du Comité de discipline dans quatre dossiers. Ainsi, à quatre psychologues qui avaient été sanctionnés pour une faute disciplinaire, le Bureau a prescrit, selon les cas, de réussir le cours de déontologie offert par l'Ordre, de recevoir une supervision, ou les deux.

Dossiers d'enquête

Le Bureau a attribué à des syndicats *ad hoc* six dossiers d'enquête au cours de l'année écoulée. Ces dossiers ont été confiés à des syndicats *ad hoc*, à la demande du Bureau du syndic, parce que celui-ci risquait de se trouver en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, s'il avait procédé lui-même à l'examen de la conduite professionnelle des psychologues concernés.

Inspection professionnelle

Dans la foulée des travaux de révision du processus d'inspection professionnelle entamés l'année dernière, le Bureau a adopté le nouveau Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec. Ce règlement est entré en vigueur le 18 janvier 2005. Comme à l'habitude, le Bureau a adopté la programmation annuelle pour l'inspection professionnelle. La programmation inclut la sélection au hasard des psychologues qui seront inspectés, les signalements particuliers et les secteurs de pratique qui seront ciblés par des inspections pour

l'exercice financier à venir. Enfin, le Bureau a assuré les suivis nécessaires dans trois dossiers de supervision imposée à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.

Demande d'examen médical

Le Bureau a imposé, tel que les dispositions du Code des professions le lui permettent, à deux psychologues un examen médical parce qu'il avait des motifs raisonnables de croire que leur état de santé pouvait contrevenir au juste exercice de la profession. Cette procédure prévoit que trois médecins (en outre des psychiatres pour ces deux cas) évaluent les psychologues visés par une telle mesure. Sur réception des rapports d'évaluation, le Bureau statue sur la possibilité de maintenir, de suspendre ou de limiter la pratique du psychologue concerné.

La qualité et le développement de la pratique

Agrément de programmes de doctorat

Sur recommandation du Comité de la formation des psychologues, les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'agrément des programmes de doctorats suivants : le D. Ps. de l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Ph. D. recherche/intervention de l'Université de Montréal, le Ph. D. School/Applied Child Psychology et le Ph. D. Counselling Psychology de l'Université McGill, et enfin le Ph. D. Clinical profile de l'Université Concordia.

Le fonctionnement administratif de l'Ordre

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement de la permanence et de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- délégation de pouvoirs du Bureau au Comité administratif ;
- adoption des prévisions budgétaires ;
- embauche du secrétaire général.

Le Bureau a également procédé au renouvellement de contrat de deux syndicats adjoints. De plus, les membres du Bureau ont procédé à la nomination et au renouvellement de mandats pour les comités suivants :

- les membres du Comité de discipline ;
- un membre du Comité d'inspection professionnelle ;
- quatre membres du Comité de révision ;
- deux membres du Comité de la formation continue ;
- le président du Comité de vérification ;
- un membre du Comité de vérification ;
- le président du Comité des Prix de l'Ordre ;
- les membres du Comité des Prix de l'Ordre.

1. Code des professions, art. 62.



Le Comité administratif

Le Comité administratif est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux administrateurs élus et d'une administratrice nommée par l'Office des professions à titre de représentante du public. Les membres du Comité administratif sont élus chaque année par les membres du Bureau. Le Comité administratif veille aux affaires courantes de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Comité administratif a tenu 10 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. Sur le plan des affaires courantes, le Comité a traité les admissions régulières des nouveaux membres de l'Ordre et a procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence. Le Comité a entériné les recommandations du Comité des organismes accréditeurs à la médiation familiale.

Voici, en résumé, les thèmes au sujet desquels les membres du Comité administratif ont eu des discussions et pour lesquels ils ont adopté des résolutions. Ces résolutions ont un impact tant sur le plan des affaires courantes de la permanence que sur le mandat de protection du public et sur les affaires administratives et financières de l'Ordre. En voici un bref aperçu.

PROTECTION DU PUBLIC

- Admissions, délivrance de permis et étude des recommandations du Comité d'équivalence;
- approbation des programmes de supervision et des choix des maîtres de stages dans les suivis des décisions disciplinaires;
- Code de déontologie;
- recommandations au Bureau relatives au fonctionnement de l'inspection professionnelle;
- adoption des rapports d'arbitrage de compte.

AFFAIRES COURANTES

- Recommandation au Bureau pour les renouvellements de mandat et les nominations aux différents comités de l'Ordre;
- préparation de l'ordre du jour des réunions du Bureau;
- autorisation de participation de l'Ordre à l'activité de « Guignolée des médias ».

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- Recevoir les états financiers et formuler des recommandations au Bureau;
- recevoir le bilan du Congrès 2004;
- réviser les honoraires des inspecteurs et enquêteurs de l'inspection professionnelle;
- allouer les ressources budgétaires pour la reconfiguration du site Internet de l'Ordre;
- allouer les ressources budgétaires pour les activités régionales;
- renouveler le contrat d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- étudier les conditions salariales des employés de la permanence de l'Ordre;
- faire des recommandations au Bureau pour la reconnaissance de regroupements;
- autoriser la contribution financière de l'Ordre aux activités de la « Semaine antistress ».



Les affaires juridiques et les affaires externes



M^{re} Edith Lorquet,
conseillère juridique
et aux affaires externes

AFFAIRES JURIDIQUES

Opinions sur le diagnostic psychologique

Deux opinions sur cette question ont été publiées dans la revue *Psychologie Québec*. Ces opinions répondaient à une demande présentée le 19 septembre 2003 lors de l'Assemblée générale des membres et à laquelle le Bureau avait donné suite.

Rappelons que l'objet de cette demande était que l'Ordre poursuive les démarches de nature juridique entreprises par une chercheuse ayant répertorié des causes de jurisprudence relatives à la compétence des psychologues en matière de diagnostic.

Rappelons également que le jugement rendu par la Cour supérieure le 25 février 2003 dans la cause opposant l'Office des professions du Québec et al. à l'Association des chiropraticiens refusait à ces derniers le droit au diagnostic. Dans notre première opinion de 2004, nous étions d'avis que ce jugement reflétait l'état du droit actuel sur la question. Bien que cette décision visait exclusivement la pratique des chiropraticiens, nous avions émis l'opinion qu'elle pouvait, par analogie, s'appliquer aux psychologues. Nous affirmions ainsi que, tout comme les chiropraticiens, les psychologues ne pouvaient pas déclarer qu'ils établissaient des diagnostics (diagnostics psychologiques) même si, dans les faits, ces professionnels étaient appelés à en faire.

Par conséquent, notre conclusion était qu'il serait préférable de s'en tenir à la terminologie utilisée par les psychologues, soit « impression diagnostique », « opinion clinique », « impression clinique » ou « conclusions de l'évaluation ».

En 2005, nous avons publié une seconde opinion. Il s'agissait plutôt de l'actualisation de notre première opinion, la Cour d'appel ayant renversé le jugement de la Cour supérieure sur lequel reposait notre première opinion. La Cour d'appel déclara ainsi que la Loi sur la chiropratique autorise les chiropraticiens à établir des diagnostics dans le domaine de leur compétence. Si, dans un premier temps, nous avions conclu que la situation des chiropraticiens était à ce point similaire à celle des psychologues que le jugement de la Cour supérieure leur était applicable, pour les mêmes motifs, nous étions maintenant d'avis que le raisonnement suivi par la Cour d'appel devait s'appliquer également aux psychologues. Au moment de mettre sous presse, nous ignorions encore si l'Office des professions irait en appel, s'il accepterait de reconnaître l'application de ce jugement à d'autres professionnels ou si nous allions devoir recourir aux tribunaux.

Le Code de déontologie

Conformément à l'article 95.3 du Code des professions, le Code de déontologie a été transmis aux membres pour des fins de consultation. À la fin de cette consultation, il sera soumis au Bureau pour adoption, probablement lors de la séance de septembre 2005. Tous les commentaires reçus seront alors analysés.

Une fois adopté par le Bureau, ce projet de règlement sera transmis à l'Office des professions du Québec pour publication dans la *Gazette officielle du Québec*. Après analyse des commentaires reçus à la suite de cette publication, l'Office procédera à son examen. Il sera finalement soumis au gouvernement, avec la recommandation de l'Office, pour approbation. Un guide explicatif relatif au nouveau Code de déontologie devrait être publié au moment de son entrée en vigueur, laquelle est prévue pour la fin de l'année 2005.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des psychologues du Québec.

En novembre 2004, les membres étaient consultés sur un projet de règlement modifiant le règlement mentionné en titre. Un seul changement était proposé pour permettre à un membre qui ne pratique pas sur le territoire du Québec d'être exempté de l'obligation d'adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Ce règlement a été adopté par l'Office des professions du Québec, tel que soumis, le 27 janvier 2005. Il a paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 février 2005 et est entré en vigueur le 24 février suivant.

Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec

Ce règlement a été adopté par le Bureau de l'Ordre le 24 septembre 2004. Au moins 30 jours avant son adoption il avait été communiqué aux membres pour consultation. Ce règlement a été adopté par l'Office des professions, tel que soumis, le 24 novembre 2004. Il a paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 décembre 2004 et est entré en vigueur le 23 décembre suivant.

Exercice de la profession de psychologue en société

Un règlement est actuellement en rédaction afin de permettre aux psychologues d'exercer, selon certaines conditions et modalités, des activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Les membres seront consultés vraisemblablement avant la fin de l'année 2005.



Le Bureau du syndic



Denis Dupuis,
syndic

Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic poursuit la mission de protection du public et d'information sur des questions relatives à la déontologie et à l'éthique. En ce qui concerne le premier volet, le syndic, les syndics adjoints et *ad hoc* effectuent les enquêtes à la suite des demandes soumises par le public. Ils offrent aussi des services de consultation téléphonique et animent des séances d'information auprès des membres. Le Bureau du syndic a aussi la charge d'enquêter dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic, Denis Dupuis, quatre syndics adjoints, M^{mes} Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et M. Serge Tremblay, de même que trois syndics *ad hoc* qui ont réalisé des enquêtes cette année, M^{mes} Roxane Marois et Réjane Lambert et M. Charles Y. Lachance ont été impliqués dans l'atteinte des résultats décrits ici. Ils sont assistés d'environ 20 experts nommés par le Bureau. M^{me} Jocelyne Laurin apporte un soutien administratif.

LES DEMANDES REÇUES DU PUBLIC

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

Il est intéressant de relever que le nombre moyen de dossiers d'enquête reçus au cours des trois dernières années a progressé légèrement.

Dossiers d'enquête reçus

2002-2003 : 163 demandes
2003-2004 : 168 demandes
2004-2005 : 186 demandes

Nature des 186 demandes d'enquête reçues en 2004-2005

	Psychothérapie	Expertises relatives à la garde d'enfants	Autres interventions : scolaire, médiation organisationnel et autres expertises
Bris de confidentialité	—	—	2
Honoraires	2	1	4
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	4	3	2
Inconduite sexuelle	1	—	—
Problèmes de comportement	19	2	10
Évaluations non conformes	1	38	13
Tenue de dossiers	1	—	1
Déclarations publiques	—	—	3
Qualité des services, responsabilité	15	22	36
Relations professionnelles	—	—	3
Infractions diverses	1	—	2
Sous-total	44	66	76

LA NATURE DES DOSSIERS CONCLUS

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005, 183 dossiers d'enquête ont été conclus.

Notons que l'examen détaillé de la nature des dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser que plus de 20 % d'entre eux ont fait l'objet d'une conciliation, soit pour résoudre un litige portant sur les honoraires, soit pour résoudre la problématique elle-même. De plus, 7 autres projets amorcés n'ont pas pu être résolus par cette voie, malgré les efforts accomplis pour en arriver à une entente.

Nature de la décision sur les dossiers conclus depuis 3 ans

Années	Retrait du client		Non retenus		Retenus			
					Conciliation \$ 123.8 Code des professions ¹	Demande d'examen soumise au Bureau	Lettre au psychologue avec des recommandations	Plainte devant le Comité d'inspection
2002-2003 (172 dossiers)	2	78	4	37	1	27	5	16 (pour 18 dossiers)
2003-2004 (177 dossiers)	8	52	5	34	—	57	3	15 (pour 16 dossiers)
2004-2005 (183 dossiers)	5	73	3	34*	3	46	4	11 (pour 15 dossiers)

1. De plus, sept dossiers dont la conciliation avait été entreprise n'ont pas pu être conclus par cette voie.

LES CONCILIATIONS ET LES PLAINTES DÉPOSÉES

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements avaient été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention lacunaire du psychologue et d'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, le tableau suivant illustre la nature des manquements et les mesures mises de l'avant dans le cadre des ententes réalisées.

Expertise (6 dossiers)**Manquements**

Rapport ou témoignage basé sur des informations professionnelles et scientifiques insuffisantes

Contenu du rapport manquant d'objectivité et de modération rendant l'expertise non conforme

Manque de diligence dans la production du rapport

Conflit de rôles et conflit d'intérêts

Manque concernant le consentement

Mesures convenues

Présentation d'excuses

Rapport amendé/lettre de rétractation

Supervision

Remboursement d'une partie des honoraires

Cours sur l'éthique et le professionnalisme

Psychothérapie et autres interventions (28 dossiers)**Manquements**

Bris de confidentialité

Politique sur les rendez-vous manqués non conforme

Conflit de rôles et/ou conflit d'intérêts

Lacune en ce qui a trait au consentement

Problème d'attitude ou de comportement

Manque de diligence dans la remise d'un rapport

Conflit à propos des honoraires

Rapport incomplet ou non conforme

Déclaration publique nuisant à l'honneur et à la dignité de la profession

Intervention inappropriée/non-respect des principes scientifiques

Mesures convenues

Présentation d'excuses

Retrait volontaire d'un champ de pratique jusqu'à un perfectionnement

Remboursement d'une partie des honoraires

Cours sur l'éthique et le professionnalisme

Remise d'un rapport amendé

Supervision

Référence à l'inspection professionnelle

Engagement vis-à-vis de l'amélioration de la pratique du psychologue

Élaboration de modalités de pratique conformes au Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

Points traités dans les plaintes déposées devant le Comité de discipline en 2004-2005

Bris de confidentialité	6
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	5
Inconduite sexuelle	2
Évaluations non conformes	6
Tenue de dossiers	4
Entrave au travail du syndic	2
Problèmes de comportement	4
Immixtion dans les affaires personnelles du client	2
Manque de diligence	2
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	3

LES ENQUÊTES ENTOURANT L'USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

À la fin de l'année 2004-2005, un dossier était ouvert puisque l'enquête n'était pas complétée. Au cours de l'année, il y a eu 25 nouvelles demandes. Le tableau suivant résume la situation.

État des 25 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2005	
	Enquêtes complétées
Lettre exigeant des mesures correctives et une preuve attestant des modifications apportées à la situation	9
Mise en demeure formelle	2
Poursuites	2
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	11
Enquête non complétée	1

LE TRAITEMENT DU PUBLIC ET LES SERVICES DE CONSULTATION AUPRÈS DES PSYCHOLOGUES

Le Bureau du syndic répond tout au long de l'année au questionnement des psychologues dans tous les champs de pratique, qui se montrent préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles, et ce, en tenant compte de la particularité de chaque situation.

En 2004-2005, 5 250 appels provenaient des psychologues et 2 180 autres du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au Code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du Bureau du syndic sont appelés à donner des renseignements sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client demande des renseignements parce qu'il entend déposer une demande d'enquête qui n'est finalement pas transmise.

DEMANDES D'AVIS ÉCRITS AU BUREAU DU SYNDIC

Régulièrement, le Bureau du syndic reçoit diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des membres, d'étudiants, des membres du Comité d'inspection professionnelle, d'organismes divers ou encore du public.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue.

AUTRES FAITS À SIGNALER

Plusieurs rencontres d'information se sont déroulées auprès de psychologues travaillant au sein de commissions scolaires, notamment dans le cadre du colloque de l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS), dans des centres hospitaliers ou des centres spécialisés dans la région métropolitaine. Elles ont permis la clarification de certaines questions déontologiques et la recherche de nouvelles façons de faire adaptées aux particularités de l'environnement professionnel des psychologues rencontrés.

Dans le magazine *Psychologie Québec*, des fiches déontologiques ont été produites sur des sujets faisant l'objet d'interventions de la part du syndic, y compris une fiche déontologique, parue à l'été 2004, qui a permis de faire le bilan de la jurisprudence. Finalement, quelques chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans ce magazine.



Les activités statutaires

LE REGISTRARIAT

Le secrétaire général

Henri Martin-Laval (par intérim jusqu'au 30 juillet 2004)
Stéphane Beaulieu (à compter du 23 août 2004)

Le Comité d'équivalence

Judith Comeau, *présidente*
André Normandeau, *membre*
Isabelle Rouleau, *membre*
Élaine Dubreuil, *secrétaire à l'admission*

LES ADMISSIONS

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à l'Ordre. L'admission à l'Ordre confère le droit au titre de psychologue et doit permettre de fournir au public l'assurance qu'une compétence a déjà été acquise par le détenteur de ce titre et que ce dernier possède les outils nécessaires à l'exercice de sa profession.

Le secrétaire général a admis, au cours de l'année 2004-2005, 180 détenteurs de diplômes reconnus décernés par des universités québécoises. Ces personnes étaient toutes détentrices d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie ou d'un baccalauréat et d'un doctorat en psychologie.

LES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

Les demandes d'admission des autres candidats qui détiennent des diplômes étrangers ou des diplômes qui n'apparaissent pas à la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ont été examinées par le Comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du Comité d'équivalence sont soumises au Comité administratif pour décision.

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité d'équivalence s'est réuni cinq fois afin d'étudier **110 nouveaux dossiers**.

Le tableau suivant fait état des recommandations faites par le Comité d'équivalence :

Candidats admis directement (formation universitaire équivalente aux exigences du Comité d'équivalence)	13F*
	3D*
Candidats admis après avoir suivi un programme complémentaire de formation	16F
	17D
Candidats devant suivre un programme complémentaire de formation en vue de leur admission à l'OPQ	21F
	59D
Candidats refusés	2F
	4D

F* = Équivalence de la formation
D* = Équivalence de diplôme

LE COMITÉ DE RÉVISION

Composition du comité au 31 mars 2005

Hélène-Marie Bélanger, psychologue
Jean Decoster, psychologue
Anne Hamel, psychologue
Pierre Lamothe, psychologue
Johanne Langis, psychologue
Claude LaRochelle, psychologue
Pierre Nicole, psychologue
Jean E. Boulais, représentant du public
Charles Bussièrès, représentant du public
Jeanne Grimard, représentante du public
Hélène Parent, représentante du public
Stéphane Beaulieu, secrétaire général, secrétaire du comité

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du Comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline. Ce Comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

Bilan des activités pour l'exercice 2004-2005

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité de révision a reçu 31 nouvelles demandes d'avis. À ce nombre s'est ajouté le traitement de 4 demandes reçues à la fin de l'exercice financier précédent.

Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, le Comité a rendu un avis dans 31 dossiers qu'il avait à traiter. Dans 27 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Le Comité a également référé 4 dossiers à l'inspection professionnelle dont 3 pour enquête particulière.

LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre.

Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2004-2005

M^e Pierre Linteau, président
M^e Carole Marsot, présidente
Janine Cressaty, secrétaire

Les psychologues

Hélène Asselin-Giguère
Quinto Banorri
André Binette
André Deschambault
Louise Durocher
Hans Fleury
Linda Garceau
Louisiane Gauthier
Danielle Hémond
Yves Lafrance
Normand Marineau
Bernard Poulin
Marc-André Richard
Élizabeth Wentser-Leporé

Les séances du Comité de discipline

Le Comité a tenu 41 audiences relativement à 19 plaintes réparties comme suit :

Plaintes déposées au cours des exercices précédents	13
Plaintes déposées au cours de 2004-2005	6
Total	19

Plaintes à être traitées par le Comité de discipline :

Plainte déposée par le Bureau du syndic au cours de l'exercice précédent	1
Plainte retournée par le Tribunal des professions auprès d'un nouveau Comité de discipline	1
Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de l'année 2004-2005	7

Décisions rendues du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 :

Sur la culpabilité	12
Sur la sanction	10
Total	22

Sanctions imposées du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 :

Amende de 600 \$	2
Amende de plus de 600 \$	5
Réprimande	5
Recommandations au Bureau (art. 160, Code des prof.)	2
Radiations temporaires	4
Limitation partielle d'exercice	1

Tribunal des professions :

Appel logé par le Bureau du syndic sur une décision intérimaire rendue par le Comité de discipline	1
--	---

Évolution des dossiers du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 :

Dossiers ouverts pendant l'année	13
Dossiers fermés pendant l'année	10
Dossiers actifs au 31 mars 2004	18

LE COMITÉ DE LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, les membres du Comité de la formation se sont réunis à sept reprises en séance régulière. Les discussions et les travaux du Comité ont porté sur les points suivants :

- rédaction de la version finale du « Manuel d'agrément des programmes universitaires » ;
- visites d'agrément aux universités de Trois-Rivières et Concordia ;
- production des rapports d'agrément pour les programmes de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université Concordia ;
- réunion avec les directeurs de départements des universités québécoises ;
- conseils et recommandations auprès du Comité administratif et du Bureau dans le dossier du projet de modification au règlement sur les diplômes donnant accès à la délivrance d'un permis.



La qualité et le développement de la pratique



Pierre Desjardins,
directeur de la qualité
et du développement
de la pratique

Dans cette section du rapport annuel, l'information est regroupée sous trois rubriques : les affaires professionnelles, le Comité d'inspection professionnelle et le Comité de la formation continue.

L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Ont constitué l'équipe de cette direction :
Pierre Desjardins, psychologue et directeur
Josée Coulombe, psychologue et
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Janine Cressaty, secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
et secrétaire du Comité de discipline

Louise Oostdyke, adjointe administrative

LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Il est important de noter que le bilan qui suit ne couvre pas l'ensemble des activités menées par l'Ordre en ce qui concerne les affaires professionnelles. Voici donc comment cette direction a contribué à ces affaires.

Quelques dossiers significatifs

Comité d'experts en santé mentale (Comité Gagné)

Nous avons siégé à ce comité jusqu'à sa dissolution en août 2004. Le Comité a remis son second rapport au ministre Couillard et la nouvelle Direction ministérielle de la santé mentale devait prendre le relais.

Plan d'action en santé mentale

En collaboration avec la conseillère juridique, nous avons réagi au document de travail que nous a soumis le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui concerne la santé mentale et avons fait valoir l'importance du rôle des psychologues en la matière. Nous avons également produit et déposé un document à cet effet.

Cadre de pratique pour les psychologues en CLSC

L'Association québécoise des psychologues en CLSC et l'Ordre des psychologues du Québec ont produit le document « Cadre de pratique pour les psychologues exerçant en première ligne, mission CLSC ». Ce document a été largement diffusé et il sert de référence dans un contexte où les structures sont repensées et où les services de santé mentale sont remis en question.

Adoption internationale

Nous avons siégé à deux comités au Secrétariat à l'adoption internationale dans le contexte où l'adoption de la Convention de La Haye vient modifier la loi et nécessite des mises à jour des pratiques professionnelles.

Modernisation du système professionnel

Nos positions sur ce sujet étaient appuyées sur la consultation de membres impliqués dans différentes pratiques, positions que nous avons

présentées au groupe d'experts mis sur pied par l'Office des professions et étayées ensuite par écrit.

Révision de la Loi sur la protection de la jeunesse

Après consultation, et avec la collaboration de la conseillère juridique, nous avons rédigé un mémoire sur les changements de la loi qui vont être portés à l'étude d'une commission parlementaire.

Représentation de l'Ordre auprès d'instances significatives

Nous avons :

- siégé au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément ;
- participé au comité de planification des ressources professorales du département de psychologie de l'UQAM ;
- siégé au Comité ministériel de suivi info-santé et info-social (CLSC) ;
- participé aux réunions du forum de la formation continue au CIQ à titre de membre représentant l'Ordre ;
- participé aux réunions du forum de l'inspection professionnelle au CIQ à titre de membre représentant l'Ordre.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et a pour mandat la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.

Membres

Odette Arseneault, psychologue, présidente
Marie-Françoise Côté, psychologue
Théobald Grimard, psychologue
Dominique Malenfant, psychologue
Marie Salib, psychologue
Josée Coulombe, psychologue, coordonnatrice à l'inspection professionnelle
Janine Cressaty, secrétaire

Inspecteurs ayant réalisé des vérifications professionnelles au cours de l'exercice 2004-2005

Daniel Auger-Descarreaux	Bernard Beaudry	André Bédard
Gaétane Bourdages	Danièle Cartier	Rosaire Daigneault
Jean-Marie Duval	Michel Dyotte	Marcelle Farahian
Hans Fleury	Régis Gagnon	Louise Grenier
Luc Grenier	Théobald Grimard	Michel Hivon
Nathan Kuperstok	Gaétan Langlois	Jean Lortie
Liliane Maheux	Dominique Malenfant	Jacques Reinbold
Hélène C. Richard	Michel Roy	Marie Salib
Marcel G. Tremblay	Jocelyn Villemure	

Enquêteurs ayant réalisé des enquêtes particulières durant l'exercice 2004-2005

Gaétane Bourdages	Michel Hivon	Liliane Maheux
Marcel G. Tremblay		

Effectifs à l'inspection

Au cours de cette année, deux inspecteurs ont décidé de se retirer de l'inspection professionnelle.

Nous avons par ailleurs procédé au recrutement et à la sélection de candidats intéressés à être inspecteurs sur la base des critères suivants :

- avoir 10 ans d'expérience comme psychologue ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une plainte disciplinaire ;
- avoir été inspecté dans les 10 dernières années et avoir obtenu un résultat favorable.

Le Comité d'inspection professionnelle a par la suite recommandé au Bureau la nomination de huit candidats pour être inspecteurs. Ceux-ci pourront combler les besoins en effectifs dans les régions de Montréal, de la Montérégie, du Bas Saint-Laurent et de Québec.

Réunions du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions régulières et une réunion extraordinaire. La réunion annuelle de formation avec l'ensemble des inspecteurs-enquêteurs a été reportée à l'automne 2005. Une rencontre informelle avec les inspecteurs a eu lieu dans le cadre du Congrès de l'Ordre, en novembre 2004.

Programme de surveillance générale de la profession

Voici le détail du programme de surveillance tel qu'établi par le Bureau pour l'année 2004-2005 :

- compléter le processus d'inspection pour tous les membres qui avaient déjà remis le questionnaire d'auto-évaluation ;
- procéder à l'inspection des psychologues à l'emploi d'organismes qui recevront la visite du Conseil québécois d'agrément ;
- en complément de l'exercice qui a été amorcé l'an dernier, cibler pour inspection une trentaine de psychologues travaillant plus spécifiquement auprès des personnes âgées ;
- répondre à toutes les demandes particulières qui seront faites au CIP par les diverses instances de l'Ordre : signalements en provenance du Bureau du syndic, inspections de membres se réinscrivant à l'Ordre après plus de cinq ans, etc. ;
- cibler au hasard un certain nombre de psychologues en utilisant comme critère le prorata des secteurs de pratique ainsi que des régions ;
- effectuer toutes les visites et enquêtes qui seront jugées nécessaires en complément ou en sus des vérifications générales ;
- inspecter tous les psychologues dont l'exemption arrive à échéance.

Travail complété en 2004-2005

L'application de ce programme a permis cette année la visite de 297 psychologues auxquels s'ajoutent cinq enquêtes particulières. Il faut noter que 135 psychologues choisis en fonction du programme annuel ont obtenu une exemption au processus d'inspection compte tenu de leur situation particulière. Ceux-ci doivent aviser le CIP dès que leur situation professionnelle redeviendra « inspectable », puisqu'ils demeurent inscrits au processus malgré qu'ils en aient été exemptés cette année.

TRAVAIL COMPLÉTÉ EN 2004-2005	
Inspections réalisées	292
Exemptions accordées	135
Enquêtes particulières réalisées	5

Nombre d'inspections réalisées par secteur de pratique

Le tableau qui suit répartit ces visites en fonction des milieux de pratique des psychologues inspectés. Il y a toutefois une exception pour 50 d'entre eux qui ont été inspectés en raison de leur clientèle, et ce, pour rendre compte des démarches du CIP faisant suite aux préoccupations de l'Office des professions quant aux compétences des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées. Ces démarches du CIP ont commencé en 2003-2004 et se sont donc poursuivies en 2004-2005.

NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES PAR SECTEUR DE PRATIQUE	
Pratique privée	101
Établissements de santé et services sociaux	70
Établissements du milieu scolaire	63
Compagnie, entreprise, milieu organisationnel	8
Gérontologie	50
Total	292

Démarches découlant de l'inspection ou enquête

La majorité des psychologues inspectés obtiennent un résultat favorable et, par conséquent, il n'est pas nécessaire dans ces cas d'ajouter au processus habituel de vérification générale. Il arrive toutefois, exceptionnellement, qu'il faille engager d'autres démarches telles que décrites dans le tableau suivant :

DÉMARCHES DÉCOULANT DE L'INSPECTION OU ENQUÊTE	
Recommandation au Bureau (en vertu de l'art. 113 du Code des professions)	1
Recommandation au syndic	1
Recommandations au membre (relance, complément d'information, visite de contrôle)	12
Total	14

Demandes adressées au CIP

Le tableau suivant résume le nombre et la répartition des demandes adressées au Comité d'inspection professionnelle.

DEMANDES ADRESSÉES AU CIP	
Signalements du syndic	13
Signalement du public	1
Signalement du Bureau	1
Total	15

Amélioration du processus d'inspection

Il faut souligner l'apport de quelques améliorations importantes au processus d'inspection.

D'abord, tous les questionnaires d'auto-évaluation complétés dans le cadre de programmes annuels d'inspection antérieurs ont été traités, le processus d'inspection étant maintenant terminé pour les psychologues concernés.

Ensuite, le délai entre la date de réception du questionnaire d'auto-évaluation dûment complété par le psychologue et la date de visite de l'inspecteur a été réduit à un mois environ (cela ne dépasse jamais deux mois).

Enfin, l'engagement quant au nombre minimal d'inspections à réaliser est maintenant respecté par l'ensemble des inspecteurs.

Questionnaires « post-vérification »

Plusieurs psychologues ont complété le questionnaire post-vérification (total de 161). L'analyse des résultats révèle un taux de satisfaction générale très élevé chez les personnes inspectées.

De plus, près de 9 répondants sur 10 ont considéré que la visite de l'inspecteur leur avait permis d'obtenir des réponses au plan déontologique alors qu'un peu plus de 8 sur 10 ont trouvé que la visite de l'inspecteur leur a permis d'obtenir des réponses aux questions concernant leur pratique professionnelle.

Enfin, il est important de noter que plus des deux tiers considèrent que l'inspection professionnelle devrait être faite en début de pratique alors qu'un peu moins du tiers en voient davantage la pertinence lorsque la pratique professionnelle est bien établie.

Communications

Le CIP et la coordonnatrice à l'inspection professionnelle ont répondu à plusieurs demandes.

À l'interne :

- collaboration à la rédaction de fiches déontologiques et de certaines chroniques du syndicat publiées dans le magazine *Psychologie Québec*.

À l'externe :

- réponse à plusieurs demandes d'information provenant surtout de psychologues ;
- organisation d'une rencontre avec des coordonnateurs en inspection professionnelle d'autres ordres professionnels ;
- participation à la journée du Conseil interprofessionnel du Québec sur le thème de la sélection des inspecteurs ;
- rencontre d'étudiants au doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de leur expliquer le processus d'inspection professionnelle de l'Ordre ;
- rencontre d'une firme de psychologues-consultants organisationnels ainsi que d'une firme de consultants en programmes d'aide aux employés (PAE).

LE COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Élyse Poudrette, présidente, psychologue en CLSC dans la région de Montréal. Elle termine la première année de son mandat à la présidence.

Ginette Hébert, psychologue clinicienne, formatrice et superviseuse en pratique privée dans la région de la Mauricie. Elle termine la deuxième année de son premier mandat.

Diane Marcoux, psychologue clinicienne en pratique privée dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Elle termine la première année de son premier mandat à titre de membre ordinaire.

Catherine Samson, psychologue scolaire dans la région de l'Estrie et membre de l'Association des psychologues scolaires (AQPS). Elle termine la deuxième année de son premier mandat.

Paul C. Veilleux, psychologue clinicien en milieu hospitalier et en pratique privée, administrateur de la région de Montréal et représentant du Bureau. Il termine la première année de son premier mandat.

À la permanence :

Pierre Desjardins, psychologue, membre d'office en qualité de directeur de la qualité et du développement de la pratique.

Louise Oostdyke assure le secrétariat et la logistique de l'organisation des activités de formation continue.

Rapport d'activités

Calendrier des rencontres courantes

Au cours de la dernière année, le Comité de la formation continue (CFC) a tenu six réunions.

Congrès 2004

Le Comité a été particulièrement mobilisé par la préparation et la tenue du Congrès, ce qui a impliqué le report de certaines des activités prévues dans le plan d'action.

Activités de formation continue

Élaboration et rédaction des rapports psychologiques

Pour répondre à la demande des membres, nous avons offert, pour une deuxième année consécutive, sept ateliers supplémentaires aux endroits suivants : Trois-Rivières, Sherbrooke, Gatineau, Québec, Laurentides/Lanaudière, Rimouski et Montréal. Au total, 294 psychologues y ont participé et le taux de satisfaction a atteint un niveau très élevé.

ÉLABORATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS PSYCHOLOGIQUES			
Lieu	Dates	Nombre de participants	Année financière
Montréal	19 septembre 2003	196	2003-2004

ÉLABORATION ET RÉDACTION DES RAPPORTS PSYCHOLOGIQUES		
Lieu	Date	Nombre de participants
Trois-Rivières	16 avril 2004	46
Sherbrooke	14 mai 2004	39
Hull	11 juin 2004	27
Québec	24 sept. 2004	77
Laurentides/Lanaudière	19 novembre 2004	25
Rimouski	3 décembre 2004	28
Montréal	4 février 2005	52
TOTAL		294

L'impact de cette formation se vérifie, par ailleurs, puisque le Comité de l'inspection professionnelle (CIP) nous rapporte de l'amélioration quant à la tenue des dossiers des psychologues inspectés.

Déontologie et professionnalisme

Les activités de formation sur la déontologie et le professionnalisme se sont déroulées principalement à Montréal, où ont été offerts sept cours en français et un en anglais. Tel que planifié, par ailleurs, le cours a été donné à deux reprises à Québec. Il était prévu également de répondre à la demande d'une administratrice pour offrir le cours à Rimouski, mais trop peu de gens s'y étaient inscrits pour que le projet se concrétise cette année. En tout, 96 psychologues ou candidats à l'admission ont suivi le cours « Déontologie et professionnalisme » en 2004-2005. La plupart des participants ont suivi le cours dans le cadre d'une demande d'équivalences ou sur la recommandation du CIP à la suite d'une inspection.

Déontologie et professionnalisme		
Lieux	Dates	Nombre de participants
Montréal (français)	2 avril et 30 avril 2004	9
	7 mai et 11 juin 2004	12
	13 août et 10 septembre 2004	2
	27 août et 24 septembre 2004	4
	8 octobre et 5 novembre 2004	6
	12 novembre et 10 décembre 2004	9
	11 février et 11 mars 2005	15
Sous-total		57
Montréal (anglais)	21 mai et 18 juin 2004	7
Sous-total		7
Québec	28 mai et 18 juin 2004	6
	10 septembre et 1 ^{er} octobre 2004	11
Sous-total		17
TOTAL		81

Par ailleurs, tous les psychologues que nous avons retenus pour devenir formateurs ont complété la formation prévue par l'Ordre. Parmi eux, deux ont eu l'occasion de donner seuls le cours. Les deux autres seront mis à contribution dès que possible, au gré des demandes que nous recevrons.

Traitement des personnes suicidaires : aspects cliniques et déontologiques

La Fédération des psychologues du Québec et le CFC ont collaboré à mettre sur pied une session de formation continue faisant suite à celle déjà offerte par l'Ordre sur l'évaluation de la dangerosité suicidaire et homicide. L'activité de formation a eu lieu les 14 et 15 mai 2004. Il y a eu 50 participants et tous se sont dits satisfaits.

Autres activités de formation continue réalisées sous les thèmes suivants :

Personnes âgées

Bien que ce soit un secteur qu'on anticipe en développement, il y a peu d'intérêt du côté des membres. C'est du moins la conclusion que nous avons tirée du faible taux de participation aux ateliers du Congrès se rapportant à la clientèle des personnes âgées.

Identification des besoins

Nos sources d'information sont : le CIP, le syndicat, le public et les psychologues eux-mêmes.

Sondage-éclair

Nous avons remanié la feuille-questionnaire que nous demandons de compléter aux membres qui seront inspectés. Ce sondage nous permet d'avoir un petit aperçu des démarches de formation continue qu'entreprennent les psychologues. Ce sondage nous informe aussi sur leurs besoins. Il reste à informatiser la saisie des données.

Soutien au démarrage professionnel

Le projet de soutien au démarrage professionnel se poursuit. La mise sur pied d'un sondage est prévue et, à cet effet, on a retenu une série de questions à intégrer dans un questionnaire qui sera distribué aux nouveaux membres.

Mise à jour des documents-cadres

Dérogation scolaire

Le projet de mise à jour est reporté pour l'exercice 2005-2006.

Adoption internationale

Nous suivons le rythme de travail du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI), qui procède notamment à la révision des lignes directrices touchant à l'évaluation psychosociale. Cette révision est réalisée avec le souci d'actualiser les pratiques en les harmonisant avec les changements législatifs requis par l'adoption de la Convention de La Haye.



Les communications



Diane Côté,
directrice des communications

Le Comité des communications

Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre
Diane Côté, directrice des communications
Pauline Bouffard, psychologue
Marie Galarneau, psychologue
Francesca Sicuro, psychologue

Le Comité des communications établit un plan d'action en communication parallèlement aux priorités annuelles de l'Ordre. Mandaté par le Bureau de l'Ordre, le Comité s'assure de la réalisation des activités et projets prévus en communication.

Les publications

Au cours de la dernière année financière, le service des communications a publié six numéros du magazine *Psychologie Québec*. Chacun d'eux a présenté un dossier sur des thématiques professionnelles d'actualité, des chroniques sur la profession et les affaires de l'Ordre en plus d'articles sur divers sujets touchant la profession. Les thèmes des dossiers qui ont été privilégiés sont : le vieillissement, les aspects psychologiques de la santé physique, la psychologie des organisations, l'évaluation psychologique, les enfants victimes d'agression sexuelle et le dossier du mois de juillet a fait état des informations pertinentes entourant le Congrès 2004.

Le service des communications collabore également avec le Bureau du syndic à la production d'une fiche de déontologie qui est insérée dans le magazine quatre fois par année. Notons que pour le plus grand plaisir de nos lecteurs, le magazine *Psychologie Québec* est maintenant publié en couleur.

Les relations avec les médias

Tout au long de l'année, la psychologie a continué d'occuper une place de choix dans les médias québécois. La présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest, a poursuivi sa participation à la radio de Radio-Canada comme chroniqueuse de psychologie. À raison d'une journée par semaine, elle a collaboré à l'émission *C'est bien meilleur le matin* à Montréal, *Pour tout l'or du monde* à Trois-Rivières, *Fréquence* à Ottawa ainsi que *Québec express*, l'émission du retour à la maison à Québec. Une nouveauté cette année, M^{me} Charest a collaboré à l'émission 37,5 à la télévision de Radio-Canada, une quotidienne sur divers sujets reliés à la santé physique et psychologique. En tant que psychologue, la présidente présentait l'aspect psychologique de problématiques actuelles telles que le stress, les troubles alimentaires, l'anxiété et l'estime de soi.

Par ailleurs, le service des communications a répondu à plus de 450 demandes de référence provenant des médias de toutes les régions du Québec. Les quelque 500 psychologues inscrits à la banque des ressources médias ont accepté de répondre aux questions des journalistes et d'informer le public sur des sujets de nature psychologique, accomplissant ainsi un travail de prévention fort important. Dans le but d'aider les psychologues inscrits à la banque de ressources médias à intervenir efficacement, l'Ordre a organisé à leur intention une journée de formation, à Montréal, animée par un journaliste chevronné, M. Gilles Senécal.

Le site Internet

En poursuivant l'objectif d'offrir au public ainsi qu'aux membres de l'Ordre un site Internet dont le contenu est régulièrement mis à jour, est facilement repérable et diversifié, le service des communications a décidé de mettre en branle la refonte complète du site Internet. Dans cette optique, quatre agences de communications ont été rencontrées. À la suite de l'analyse de chacune des soumissions, nous avons retenu les services de l'agence Luz Communications. Le service des communications a débuté la révision du contenu et poursuivra ce projet en 2005.

Les prix de l'Ordre

La cérémonie de remise des prix de l'Ordre s'est déroulée le 24 septembre 2004 à Québec, lors d'une journée d'activités spéciales comprenant un atelier de formation et l'Assemblée générale annuelle. De nombreux parents, amis et collègues des psychologues honorés se sont retrouvés pour une cérémonie fort émouvante.

Le Prix Noël-Mailloux, soulignant une carrière exceptionnelle, a été remis au psychologue M. Charles Morin pour ses travaux portant sur le sommeil. Le Prix professionnel a été décerné à la première psychologue autochtone à œuvrer en langue innue depuis 1988 dans les différentes communautés du Labrador et de la Côte-Nord, M^{me} Francine Jourdain. Le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a par ailleurs été décerné au psychologue M. Normand Marineau pour souligner la longévité de son engagement envers l'Ordre et la profession de psychologue. Finalement, le Prix de la santé et du bien-être psychologique a été remis à la directrice générale de la Maison des enfants de l'Île de Montréal, M^{me} Anouk Martel, pour le rôle que joue cet organisme à but non lucratif dans la prévention des problèmes de santé mentale des enfants âgés entre 5 et 12 ans.

Le Service de référence de l'Ordre

Les préposés au Service de référence téléphonique ont répondu à plus de 22 000 appels au cours de l'année. Ces appels provenaient de personnes de toutes les régions du Québec à la recherche d'un psychologue. Elles ont obtenu le nom de trois membres de l'Ordre sélectionnés en fonction de critères spécifiques comme la nature du problème, la région de la consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le client.

Le Service de référence est aussi accessible dans le site Internet de l'Ordre. Nous avons noté une forte augmentation des visites à la page du Service des références au cours de l'année. En effet, de 61 700 pour l'année financière 2003-2004, le nombre de visites est passé à 89 600 cette année. Cette hausse s'explique, entre autres, par un changement d'attitude de la population vis-à-vis de l'utilisation régulière d'Internet, des changements effectués dans le site qui facilitent la navigation, en plus d'une publicité régulière du site à différents endroits.

Le nombre d'inscriptions au service de référence a augmenté, passant de 1 749 en 2004 à 1 850 en 2005. L'instauration des pages personnelles en 2003 est un facteur important de la hausse de la popularité des inscriptions des psychologues au service de référence. Plus de 300 pages personnelles sont maintenant en ligne.

Le Congrès 2004

Le Congrès bisannuel de l'Ordre a eu lieu les 4, 5, et 6 novembre à l'hôtel Loews Le Concorde de Québec. C'est sous le thème de l'identité et la quête de sens que plus de 1 000 psychologues de toutes les régions du Québec se sont déplacés pour assister à plus d'une trentaine d'ateliers présentés par des psychologues reconnus sur des sujets de pointe en psychologie en plus d'assister à plusieurs événements d'envergure.

Tout d'abord, en pré-ouverture du congrès, la conférence publique animée par la présidente de l'Ordre sur le thème de la nature des différences entre les hommes et les femmes a rejoint quelque 500 personnes. Le fruit d'une association avec les émissions *Lamarche le matin* et *Québec express*, à la radio de Radio-Canada de Québec, a permis de rejoindre un nombre intéressant d'auditeurs par le biais d'un concours qui offrait un souper à six personnes au restaurant l'Astral de l'hôtel Loews Le Concorde en compagnie de Rose-Marie Charest, de Richard Cloutier, psychologue, de Michel Lamarche, animateur de l'émission *Lamarche le matin* et de Marie Vallerand, chroniqueuse des arts et spectacles à l'émission *Québec express*.

Par la suite, en ouverture du congrès, tous les psychologues étaient invités à assister à une activité plénière de réflexion sur la recherche d'identité et la quête de sens aux différents moments de la vie. Les formateurs invités ont partagé leurs connaissances en répondant à la question : qu'est-ce qui distingue l'identité des enfants, hommes, femmes, travailleurs, adolescents en 2004 en comparaison de ce qu'elle était il y a 20 ans ? La richesse des interventions a nourri un débat qui s'est poursuivi pendant tout le Congrès.

Une première cette année, l'organisation d'un salon littéraire où cinq psychologues-auteurs ayant publié un ouvrage durant l'année 2004 sur les thèmes de l'identité ont été sélectionnés pour prendre part aux rencontres littéraires animées par la journaliste Françoise Guénette. Le but de ce salon était de faire découvrir aux congressistes ce qui s'écrit sur la psychologie par des collègues psychologues.

Cette année, l'Association des psychologues scolaires a tenu son congrès au même moment que celui de l'Ordre des psychologues du Québec. Et, fait intéressant, les participants avaient la possibilité de s'inscrire aux formations offertes par l'une ou par l'autre. Cette initiative a donné la chance aux nombreux psychologues présents d'échanger avec leurs collègues de tous les milieux confondus.

Répertoire des membres

Tous les deux ans, le service des communications publie le répertoire des membres de l'Ordre. Celui-ci est envoyé par la poste à tous les psychologues. Cette année, par souci d'économie et surtout par conscience écologique, nous avons offert aux membres la possibilité de ne pas recevoir le répertoire par la poste et de le consulter dans le site Internet de l'Ordre. Le nombre d'adhérent à cette option n'a pas été très concluant.

La semaine antistress

En collaboration avec l'Association canadienne de la santé mentale (division du Québec) l'Ordre a participé à la réalisation de la semaine antistress qui s'est déroulée au mois de mai 2004 dans le cadre de la Semaine de la santé mentale au Canada. Les activités de promotion de cet événement englobent une campagne d'information dans les milieux de travail, la production d'affiches et de communiqués en plus d'accorder des entrevues aux médias.

La guignolée des médias

L'Ordre a répondu à la demande des médias montréalais en organisant une ligne d'écoute pour la population le 9 décembre 2004, jour de la guignolée. Depuis quelques années, à l'approche de la période des fêtes, les représentants des médias recueillent les dons de la population pour venir en aide aux personnes défavorisées. Les psychologues ont généreusement offert des services d'écoute conseil à ceux et celles qui voulaient discuter de leur situation avec des professionnels. Une cinquantaine de psychologues se sont rendus dans les bureaux de l'Ordre pour répondre aux nombreux appels de la population. En plus d'offrir un service grandement apprécié par les personnes qui ont réussi à nous joindre, cette initiative des psychologues a été chaleureusement reconnue par les médias.



Suzanne Malette,
*directrice des services
administratifs*



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

A handwritten signature in dark ink, reading "Demers Beaulne".

Demers Beaulne

Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 2 mai 2005



Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Budget	Réalisations	Réalisations
	2005	2005	2004
Produits			
Cotisations des membres	2 728 492 \$	2 724 104 \$	2 642 926 \$
Contribution au financement de l'Office des professions du Québec	180 979	180 979	167 570
Abonnements à la <i>Revue québécoise de psychologie</i>	72 347	72 347	63 213
Inscriptions et droits	130 475	88 215	124 832
Formation	46 100	40 372	65 078
Congrès	107 150	148 783	—
Publicité et publications	169 000	144 199	154 091
Références téléphoniques	138 000	142 942	126 563
Amendes et dépens	41 000	27 990	53 061
Intérêts	63 542	40 763	60 731
Divers	—	19 520	—
	3 677 085	3 630 214	3 458 065
Charges			
Inspection professionnelle	369 819	324 096	274 045
Affaires professionnelles	159 773	146 600	134 204
Formation continue	78 782	92 785	93 212
Bureau du syndic et discipline	744 347	805 533	717 900
Communications externes	260 797	242 273	238 209
Communications internes	339 737	345 931	278 479
Références téléphoniques	123 687	109 977	118 832
Congrès	115 423	152 735	—
Admission et registrariat	361 164	377 946	332 297
Affaires du Bureau	108 501	100 618	91 653
Administration générale	420 802	413 531	379 874
Services administratifs	398 690	374 437	423 964
Ristourne d'assurances	—	—	1 134
Contribution à l'Office des professions du Québec	180 979	180 979	167 570
Frais d'abonnement à la <i>Revue québécoise de psychologie</i>	72 347	72 347	63 213
	3 734 848	3 739 788	3 314 586
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(57 763) \$	(109 574) \$	143 479 \$



Évolution des actifs nets

De l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005			2004
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	Total
Solde au début	266 167 \$	286 123 \$	454 068 \$	1 006 358 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(90 884)	—	(18 690)	(109 574)
Investissement en immobilisations	27 754	—	(27 754)	—
Solde à la fin	203 037 \$	286 123 \$	407 624 \$	1 006 358 \$



Bilan

Au 31 mars 2005

Actif à court terme

Encaisse
 Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 1,75 %, échéant en avril 2005
 Débiteurs
 Frais payés d'avance

Immobilisations (note 3)

Passif à court terme

Créditeurs
 Revenus reportés

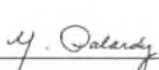
Actifs nets

Investis en immobilisations
 Grevés d'affectations d'origine interne (note 4)
 Non affectés

2005	2004
67 967 \$	80 968 \$
1 044 112	1 109 870
57 117	64 598
57 059	28 182
1 226 225	1 283 618
203 037	266 167
1 429 292 \$	1 549 785 \$
253 444 \$	213 275 \$
279 064	330 152
532 508	543 427
203 037	266 167
286 123	286 123
407 624	454 068
896 784	1 006 358
1 429 292 \$	1 549 785 \$

Au nom du bureau

, présidente

, vice-présidente



Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2005

Activités d'exploitation

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges
 Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

Activités d'investissement

Dépôt à terme
 Acquisition d'immobilisations

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Espèces et quasi-espèces au début

Espèces et quasi-espèces à la fin

2005	2004
(109 574) \$	143 479 \$
90 884	90 796
(18 690)	234 275
(32 315)	(52 024)
(51 005)	182 251
65 758	(89 802)
(27 754)	(42 916)
38 004	(132 718)
(13 001)	49 533
80 968	31 435
67 967 \$	80 968 \$

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse.



Notes complémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

2. Conventions comptables

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement de bureau, selon la méthode linéaire sur cinq ans pour le matériel informatique et selon la durée restante du bail pour les améliorations locatives.

Imputation des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2005

			2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	298 678 \$	233 501 \$	65 177 \$	71 041 \$
Matériel informatique	350 860	239 414	111 446	169 338
Améliorations locatives	66 308	39 894	26 414	25 788
	715 846 \$	512 809 \$	203 037 \$	266 167 \$

4. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

5. Engagements

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2007 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 569 971 \$ d'ici à 2009. Les montants approximatifs à payer par l'organisme au cours des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	235 742 \$
2007	228 895 \$
2008	98 101 \$
2009	7 233 \$

6. Instrument financier

Juste valeur

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.



Les tableaux statistiques

Au 31 mars 2005

Répartition des membres selon les régions administratives

Régions	Hommes	Femmes	Total	%
1 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord	90	165	255	3,33
2 Saguenay/Lac-Saint-Jean	74	146	220	2,88
3 Québec/Chaudière-Appalaches	369	999	1368	17,88
4 Mauricie/Centre-du-Québec	136	310	446	5,83
5 Estrie	104	240	344	4,5
6 Montérégie	257	687	944	12,34
7 Montréal	800	1974	2774	36,32
8 Laurentides/Lanaudière	190	429	619	8,09
9 Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	130	227	357	4,67
Hors-Québec	94	228	322	4,16
Total	2 244	5 405	7 649	100,00

Répartition des membres selon la formation

	Nombre	%
Doctorat	1 239	16,20
Scolarité complétée de doctorat	677	8,85
Maîtrise ou équivalent	5 733	74,95

Évolution du nombre de membres de 1995-1996 à 2004-2005

	Nombre
1995-1996	6 053
1996-1997	6 131
1997-1998	6 199
1998-1999	6 386
1999-2000	6 584
2000-2001	6 809
2001-2002	6 997
2002-2003	7 246
2003-2004	7 583
2004-2005	7 649

Répartition des membres selon le secteur d'emploi principal

Secteur de travail	Nombre	%
Fonction publique	394	5,15
Entreprises privées	349	4,56
Centres hospitaliers	960	12,55
CLSC	494	6,46
Centres jeunesse	192	2,51
Centres de crise, de réadaptation et d'hébergement	579	7,57
Milieu scolaire — niveau primaire	657	8,59
Milieu scolaire — niveau secondaire	307	4,01
Cégeps et collèges	206	2,69
Universités	532	6,97
Organismes à but non lucratif	221	2,89
Membres pratiquant en bureau privé	2 758	36,05

Nombre de membres par catégories

Études	228
Hors-Québec	338
Nouveau diplômé — 1 ^{re} année	119
Nouveau diplômé — 2 ^e année	181
Retraité	221
Honoraire	18
Régulier	6 544
Total	7 649

